

**Avenant N°2 à la convention carbone
de la communauté carbone essenscia**

Avenant à la convention entre :

D'une part,

La Région wallonne,

Représentée par le Ministre en charge du Climat et de l'Énergie.

D'autre part,

L'ASBL essenscia, dont le numéro d'entreprise est le 0406.478.993, dont le siège est
situé Boulevard Auguste Reyers, 70 – 1030 Schaerbeek, inscrite au RPM de Bruxelles,
Représentée par Monsieur Yves Verschueren, en sa qualité d'Administrateur délégué.

Représentant les membres désignés à l'annexe 1 de la convention carbone de la communauté
carbone essenscia ;

Ci-après désignée « la communauté carbone » ;

Collectivement désignés ci-après « les parties » ;

Etant entendu que :

Vu le décret neutralité carbone du 16 novembre 2023 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 1er février 2024 relatif aux conventions carbone ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 1er février 2024 relatif à l'octroi de subventions à
l'audit ou à l'étude dans le secteur non résidentiel pour l'amélioration de l'efficacité énergétique
et la promotion d'une utilisation plus rationnelle et plus durable de l'énergie ;

Vu la convention carbone de la communauté carbone essenscia signée en date du 5 juin 2024 ;

Vu l'avenant 1 à la Convention carbone essenscia signé le 28 mai 2025 ;

Considérant que l'annexe 2 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 1er février 2024 relatif aux
conventions carbone impose que les objectifs soient challengés par le Comité technique, après
avis de l'expert technique au regard des critères suivants :

*« 1° la qualité technique de l'audit et du plan d'action (conformité méthodologique,
exhaustivité des actions identifiées) ;*

*2° la contribution effective aux enjeux et engagements wallons en matière énergie et
climat ;*

3° la contribution significativement au-delà du business as usual ;

4° le réalisme technique du plan d'action ;

*5° la proportionnalité des investissements aux contreparties, vérifiée en cas de non-
atteinte par la communauté des objectifs visés à l'article 30, 3°, du décret. »;*

Considérant que les audits d'entrée validés par le Comité technique permettent de valider les objectifs individuels et leur contribution aux objectifs engageants de la communauté carbone au sens de l'article 3 §1^{er} de l'arrêté Conventions carbone ;

Considérant que les audits d'entrée non encore validés ont néanmoins une valeur indicative et contribuent dès lors aux objectifs indicatifs de la communauté carbone ;

Considérant la mise à jour de la liste des membres pour cause soit de cessation d'activité, soit de résiliation conformément à l'article 8 alinéa 1 de la Convention, soit de régularisation des unités d'établissement concernées ;

Considérant les décisions du Comité technique du 2 décembre 2025, qui a validé les objectifs d'une partie des membres de la Communauté carbone, qui a acté réception des objectifs d'une autre partie des membres mais souhaite en challenger la contribution, et qui a, le cas échéant, acté la sortie ou l'entrée de certains membres tels que détaillé ci-après :

Membre	Nom de l'entreprise	Adresse	N° BCE	N° UE	Statut
36	Air Products	Rue de la Carbo 10, 7333 Saint-Ghislain	0402.052.330	2.291.080.711	sortie

Considérant le projet d'avenant validé par le Comité stratégique en date du 15 janvier 2026 ;

Considérant la consultation du 2 février au 4 mars 2026 conformément à l'article 34 du décret neutralité carbone du 16 novembre 2023 et la prise en compte des remarques concernant le soutien de principe aux conventions carbone à condition d'assurer le respect de la législation dont l'application, le cas échéant, des sanctions inhérentes afin d'assurer une contribution justement proportionnée des participants aux enjeux climatiques qui sous-tendent le mécanisme des conventions ;

Considérant que la communication d'une partie des objectifs individuels dans un avenant ultérieur vise un meilleur alignement de ceux-ci avec les enjeux des conventions sans impacter la temporalité des engagements, qui restent à l'horizon 2031 par rapport à la situation 2023 ;

Les parties ont convenu ce qui suit :

Article 1er.

La Convention carbone essencia est complétée par une partie 2 rédigée comme suit :

Partie 2. Objectifs de la convention carbone

1. Objectifs de la communauté carbone

Pour le périmètre couvrant l'ensemble de ses membres (annexe 1 de la convention carbone, listes A et B), la communauté carbone se fixe les **objectifs indicatifs suivants** :

	Objectifs fermes	Objectifs conditionnels
Indice énergie (IEE)	0,961	0,889
Indice émission (ICglobal)	247 kgCO2/MWh	240 kgCO2/MWh
Indice émission (ICénergie)	196 kgCO2/MWh	184 kgCO2/MWh
Indice renouvelable	2,1%	6,9%

Pour le périmètre couvrant ses membres dont les objectifs ont été validés (annexe 1 de la convention carbone, liste A), la communauté carbone se fixe les **objectifs engageants suivants** :

	Objectifs fermes	Objectifs conditionnels
Indice énergie (IEE)	0,955	0,871
Indice émission (ICglobal) -	253 kgCO2/MWh	245 kgCO2/MWh
Indice émission (ICénergie)	243 kgCO2/MWh	233 kgCO2/MWh
Indice renouvelable	2,5%	7,4%

La communauté carbone se fixe la trajectoire suivante :

	Jalons 2030	Jalons 2040	Jalons 2050
Indice énergie	0,889	later	later
Indice émission	240 kgCO2/MWh	later	later
Indice renouvelable	6,9%	later	later

2. Objectifs individuels, à décliner pour chaque membre de la communauté

Suite à leur audit d'entrée, validé par le comité technique de la communauté, les membres suivants se sont fixé les objectifs individuels suivants :

Objectifs fermes :

Membre	Nom	Indice engageant	IEE	IC global kgCO2/MWh	IC Energie kgCO2/MWh	ISER %
33	ACE	iEE	0,938	201	201	7,5%
35	Air Liquide	iC	0,971	217	217	0,0%
38	Armacell	iEE	0,933	221	195	7,2%
40	Bridgestone	iC	0,990	176	176	19,8%
42	Cartonnerie de Thulin	iC	0,955	206	206	6,0%
43	Chemviron	iEE	0,981	432	273	2,5%
45	Firmenich	iEE	0,935	211	211	2,8%
47	Hoganas	iEE	0,980	187	187	19,2%
48	Hydrometal	iEE	0,805	254	224	0,0%
49	Ineos	iEE	0,983	220	209	0,6%
50	Inovyn	iEE	0,947	268	264	3,3%
51	Solvay	iEE	0,859	285	285	0,0%
57	NMC	iC	0,933	187	187	14,5%
59	Polypeptide	iC	0,921	218	218	0,1%
61	Procoplast	iEE	0,976	194	194	10,7%
62	Recyfuel	iEE	0,910	214	214	4,2%
63	Revatech	iEE	0,898	193	193	23,7%
66	Saluc	iEE	0,901	258	258	0,0%
69	Syngenta	iEE	0,829	219	219	0,4%
72	Vandeputte	iEE	0,910	203	203	7,4%

Objectifs conditionnels :

Membre	Nom	Indice engageant	IEE	IC global kgCO2/MWh	IC Energie kgCO2/MWh	ISER %
33	ACE	iEE	0,873	193	193	11,1%
35	Air Liquide	iC	0,957	182	182	15,9%
38	Armacell	iEE	0,832	222	192	8,1%
40	Bridgestone	iC	0,902	149	149	34,5%
42	Cartonnerie de Thulin	iC	0,898	46	46	199,5%
43	Chemviron	iEE	0,850	462	279	4,3%
45	Firmenich	iEE	0,670	200	200	8,0%
47	Hoganas	iEE	0,853	189	189	22,2%
48	Hydrometal	iEE	0,765	253	221	0,0%
49	Ineos	iEE	0,856	211	198	5,2%
50	Inovyn	iEE	0,865	268	263	3,6%
51	Solvay	iEE	0,856	285	285	0,1%
57	NMC	iC	0,706	139	139	37,7%
59	Polypeptide	iC	0,871	204	204	6,6%
61	Procoplast	iEE	0,896	186	186	14,4%
62	Recyfuel	iEE	0,477	169	207	46,6%
63	Revatech	iEE	0,801	44	44	92,7%
66	Saluc	iEE	0,629	102	102	47,9%
69	Syngenta	iEE	0,794	209	209	4,8%
72	Vandeputte	iEE	0,754	194	194	11,6%

Art. 2. L'annexe de la Convention carbone est remplacée par ce qui suit :

Annexe 1 – Liste des membres de la communauté carbone essencia

- **Liste A : Liste des membres des parties 1 et 2 de la Convention Carbone (objectifs validés)**

Membre	Nom de l'entreprise	Adresse	N° BCE	N° UE
33	ACE	Rue de Renory 499, 4031 Angleur	0413.199.511	2.039.250.695
35	Air Liquide	Rue de la Vieille Espérance 86 , 4100 Seraing	0457.652.730	2.143.009.320
35	Air Liquide	Rue de la Réunion 100, 6030 Marchienne-au-Pont	0457.652.730	2.076.276.189
35	Air Liquide	Route de Wallonie, 7011 Ghlin	0457.652.730	2.076.276.387
38	Armacell	Rue des trois entités 9, 4890 Thimister-Clermont	0460.193.833	2.081.219.330
40	Bridgestone Aircraft Tire Europe	Route de Bavay 2, 7080 Frameries	0401.206.450	2.001.338.444
42	Cartonneries de Thulin	Hameau de Debiham 20, 7350 Hensies	0433.047.590	2.032.522.459
43	Chemviron SA	Parc Industriel de Feluy Zone C, 7181 Seneffe	0663.915.609	2.257.570.773
45	Firmenich Belgium	Avenue Jean Etienne Lenoir 9, 1348 Louvain-la-Neuve	0413.672.534	2.009.018.666
47	Hoganas	Ruelle Gros Pierre 10, 7800 Ath	0422.056.601	2.034.827.495
48	Hydrometal	Rue du Parc industriel, 4480 Engis	0427.416.939	2.027.412.539
49	Ineos Feluy SA	Parc Industriel de Feluy Zone C, 7181 Feluy	0862.492.029	2.135.242.687
50	Inovyn	Rue Solvay 39 - 5190 Jemeppe-sur-Sambre	0403.147.638	2.004.571.019
51	Solvay Chimie	Rue Solvay 32, 5190 Jemeppe-sur-Sambre	0408.249.541	2.005.763.723
57	NMC	Gert-Noël-Strasse, 4731 Raeren	0402.469.826	2.004.844.104
59	Polypeptide	Chaussée de Tubize 297, 1420 Braine l'Alleud	0879.346.768	2.151.696.263
61	Procoplast	Rue Zénobe Gramme 9-11, 4710 Lontzen	0437.651.429	2.043.985.582
62	Recyfuel	Rue du Parc industriel 16, 4480 Engis	0459.735.458	2.080.554.186
63	Revatech	Rue du Parc industriel 2, 4480 Engis	0421.012.761	2.018.369.862
63	Revatech	Rue de l'Ile Monsin 95, 4020 Liege	0421.012.761	2.142.858.573
66	Saluc	Rue de Tournai 2, 7604 Péruwelz	0440.740.581	2.048.801.039
69	Syngenta	Rue de Tyberchamps 37, 7180 Seneffe	0417.278.558	2.038.438.073
72	Vandeputte Savonnerie	Boulevard Industriel 120, 7700 Mouscron	0401.265.145	2.003.491.448
72	Vandeputte Oleochemicals	Boulevard Industriel 120, 7700 Mouscron	0471.546.593	2.098.024.480
72	Vandeputte Huilerie (Mouscron)	Boulevard Industriel 120, 7700 Mouscron	0827.998.730	2.190.315.428
72	Vandeputte Huilerie (Pecq)	Rue de la Bouvière 3, 7740 Pecq	0827.998.730	2.290.716.366

• **Liste B : Liste des membres de la partie 1 de la Convention carbone (objectifs en cours de validation)**

Membre	Nom de l'entreprise	Adresse	N° BCE	N° UE
34	Advachem	Route de Wallonie 24, 7334 Hautrage	0862.289.814	2.135.842.307
37	Ampacet	Rue d'Ampacet 1, 6780 Messancy	0428.477.704	2.032.028.452
39	Baxter	Bd René Branquart 80, 7860 Lessines	0403.093.693	2.105.442.804
39	Takeda	Bd René Branquart 80, 7860 Lessines	0563.700.454	2.237.650.141
41	Cabot plastics Belgium	Rue Emile Vandervelde 131, 4431 Ans (Loncin)	0406.902.231	2.003.848.170
41	Cabot plastics Belgium	Prévôchamps 78, 4860 Pepinster	0406.902.231	2.142.800.274
44	DOW Silicones Belgium	Parc Industriel - Zone C Rue Jules Bordet, 7180 Seneffe	0406.117.818	2.004.404.832
46	GlaxoSmithKline Biologicals SA	Rue de l'Institut 89, 1330 Rixensart	0440.872.918	2.049.062.048
46	GlaxoSmithKline Biologicals SA	Avenue Fleming 20, 1300 Wavre	0440.872.918	2.151.097.239
46	GlaxoSmithKline Biologicals SA	Rue Louis Genonceaux 13, 5032 Les Isnes	0440.872.918	2.151.097.734
52	Jindal Films Europe Virton	Zoning Artisanal Latour, 6761 Virton	0554.887.213	2.234.048.273
53	KLK Tensachem	Rue de Renory 28, 4102 Seraing	0449.046.553	2.060.500.130
54	Lambiotte	Grand'Rue 79, 6724 Marbehan	0403.072.909	2.003.115.722
55	McBride	Rue du Moulin Masure 6, 7730 Estaimpuis	0403.984.016	2.151.511.171
55	McBride	Rue du Moulin Masure 4, 7730 Estaimpuis	0403.984.016	2.151.511.468
56	Nouryon	Parc Industriel de Ghlin - Zone A, 7011 Ghlin	0415.916.895	2.102.181.822
58	Nyco STPC	Rue de l'ancienne potence 22, 7503 Froyennes	0454.253.473	2.070.201.516
60	Prayon	Rue Joseph Wauters 144, 4480 Engis	0405.747.040	2.102.657.518
60	Silox	Rue Joseph Wauters 144, 4480 Engis	0746.693.825	2.302.870.070
64	Rosier	Route de Grandmetz 11 A, 7911 Frasnes-lez-Anvaing	0401.256.237	2.002.963.886
65	Signode Belgium	Zoning-Artisanal Latour, 6761 Virton	0461.026.449	2.083.111.127
67	Sol	Zoning Industriel Feluy Zone B, 7180 Seneffe	0444.282.071	2.066.994.774
68	Stella	Rue des Garennes 9 b, 7700 Mouscron	0425.151.097	2.023.899.258
70	TotalEnergies Petrochemicals Ecaussines	Parc Industriel de Feluy, 7181 Seneffe	0466.813.884	0466.813.884
70	TotalEnergies Petrochemicals Feluy	Parc Industriel de Feluy, 7181 Seneffe	0416.670.824	2.013.202.138
70	TotalEnergies Polymers Antwerp	Parc Industriel de Feluy, 7181 Seneffe	0433.182.895	2.102.641.779
71	UCB Pharma sa	Chemin du Foriest, 1420 Braine l'Alleud	0403.096.168	2.159.107.459

73	Vibrantz Minerals	Rue du Bois(V) , 7334 Saint-Ghislain	0403.045.985	2.111.621.209
74	Vinventions	Chemin de Xhenorie 7, 4890 Thimister-Clermont	0473.730.281	2.093.315.725
75	Vital Materials Belgium	rue de la station 67, 1495 Tilly	0400.355.226	2.003.961.897
76	Yara Tertre SA/NV	Rue de la Carbo 10, 7333 Tertre	0403.045.490	2.102.017.021
77	Zoetis	Rue Laid Burniat 1, 1348 Louvain-la-Neuve	0401.953.350	2.013.328.733

Art. 3. Le présent avenant entre en vigueur et est obligatoire pour toutes les parties à partir du jour de sa signature par chaque partie.

Namur, le **21 AOUT 2026**

Pour la communauté carbone :

L'Administrateur délégué



Monsieur Yves Verschueren

Pour le Gouvernement :

La Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports,



Cécile NEVEN